



*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Île-de-France

Contrôle sur pièces
2024-03-14

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Pays de Nemours
7, Avenue John Fitzgerald Kennedy. 77140 Nemours

SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE

Tableau récapitulatif des écarts

Numéro	Contenu
E6	Au regard des 3 derniers comptes rendus du CVS transmis par l'établissement, la mission constate l'absence d'information aux membres du CVS des événements indésirables et dysfonctionnements ainsi que les actions correctrices mises en œuvre, ce qui contrevient aux dispositions de l'article R331-10 du CASF.
E7	La mission constate un manque de █ ETP dans l'équipe des AS/AES/AMP. De plus, elle constate la présence de personnels non-qualifiés, avec █ ETP d'ASHQ exerçant les fonctions d'AS/AES/AMP. Par conséquent, en raison de l'insuffisance du nombre d'IDE et d'AS/AES/MP pour assurer une prise en charge de qualité, ainsi que de l'affectation de personnel non-qualifié à la prise en charge des résidents, l'établissement contrevient aux dispositions des articles L311-3, 1° et 3°, et D312-155-0, II du CASF.
E8	La nuit, l'établissement dispose et affecte des ressources suivantes pour la prise en charge soins des résidents : █ AS diplômés, sur place de manière permanente ; █ ASHQ sur place de manière permanente. La mission considère que l'affectation de personnel non-qualifié aux soins pour la prise en charge des résidents, constitue un risque dans la qualité et la sécurité de la prise en charge des résidents la nuit ; de ce fait la mission statue que l'établissement n'est pas en mesure de répondre à son obligation de leur assurer un accompagnement de sécurité et de qualité, ce qui contrevient à l'article L.311-3 1° et 3° du CASF.
E9	La mission constate que sur les █ médecins traitants qui interviennent à titre libéral au sein de l'établissement, █ n'ont pas conclu le contrat-type prévu par l'article R.313-30-1 du CASF, ce qui contrevient à l'article précité.

Tableau récapitulatif des remarques

Numéro	Contenu
R1	Au regard du plan de formation 2021 à 2023 de l'établissement, la mission constate qu'il n'y a aucune formation qualifiante, ni de personnel engagé dans une VAE

Conclusion

Le contrôle sur pièces de l'EHPAD **Pays De Nemours**, géré par **CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE ET MARNE** a été réalisé le 14 mars 2024 à partir des réponses apportées et des documents transmis par l'établissement.

La mission d'inspection a relevé des dysfonctionnements en matière de :

- Gouvernance :
 - Conformité aux conditions d'autorisation
 - Management et Stratégie
 - Animation et fonctionnement des instances
- Fonctions support
 - Gestion des ressources humaines (RH)
- Prises en charge
 - Organisation de la prise en charge de l'admission à la sortie

Ces constats nécessitent que le gestionnaire et la Responsable administrative de l'établissement engagent rapidement des actions de correction et d'amélioration.